Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215600461-20251215-2025_8_10-DE

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie BP 31 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 15 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 8 décembre 2025, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Loïc BONNEMAINS.

Etaient présents (15) : Mesdames et Messieurs, Jean-Loïc BONNEMAINS, Annie AUDIC, Annick DANIEL, Michel ROULLE, André LE CHAPELAIN, Marie-Pierre LOIZIC, Michel LE MENTEC, Augustin GASCHIGNARD, Patricia LE VIGOUROUX, Caroline COUGOULIC, Yoann GREZEL, Simon-Maël DESNOES, Sandra LE BIHAN, Solenn LE GLOAHEC, Jeanne DREANO.

Absents donnant pouvoir (5) : Ronan LE DELEZIR avait donné pouvoir à Michel LE MENTEC, Catherine CHANTELOT avait donné pouvoir à Annie AUDIC, Hubert DERACHE avait donné pouvoir à Augustin GASCHIGNARD, Marianne LE BARON avait donné pouvoir à Jeanne DREANO, Anaïs HENRIO avait donné pouvoir à Yoann GREZEL.

Absents excusés (2) : Christelle LE GLOAHEC, Benoît MADEC.

Secrétaire de séance : Marie-Pierre LOIZIC.

Conseillers en exercice : 22	Présents : 15	Votants : 20

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2025-8-10 AQTA – Convention de mise à disposition de locaux au bénéfice du relais intercommunal petite enfance (RPE)
Rapporteur Jean-Loïc BONNEMAINS

ANNEXE : Convention de mise à disposition de locaux au bénéfice des ateliers du relais intercommunal petite enfance

La convention de mise à disposition des locaux de l'accueil de loisirs pour les activités du relais intercommunal petite enfance arrive à échéance.
Il est proposé au Conseil une convention actualisée.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215600461-20251215-2025_8_10-DE

Dans le cadre de son action en faveur de la petite enfance, la communauté de communes organise des ateliers RPE.
Les locaux de l'accueil de loisirs à l'espace de l'océan accueilleront les activités du RPE dans le cadre de matinées d'éveil à destination des assistants maternels et des enfants dont ils ont la garde.
A titre indicatif, les locaux seront occupés le mardi tous les 15 jours de 9h à 12h30 sauf pendant les vacances selon un planning adressé à l'avance.
La convention ci-annexée a pour objet d'organiser les relations entre les parties pour la mise en œuvre pratique de cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- APPROUVE les termes de la convention, annexée à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique

20 pour, 0 abstention, 0 contre

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Jean-Loïc BONNEMAINS

MAIRIE DE CRAC'H
MORBIHAN

La secrétaire de séance,

Marie-Pierre LOIZIC